**Clôture financière du fonds d’affectation spéciale**

1. La présente section fournit des orientations quant à la gestion de la clôture financière du fonds d’affectation spéciale. Il appartient aux gestionnaires du fonds d’affectation spéciale d’identifier et d’autoriser la clôture du fonds d’affectation spéciale inactif. Les fonds d’affectation spéciale inactifs sont les fonds d’affectation spéciale n’ayant enregistré aucun revenu (à l’exception des intérêts créditeurs [compte 53045]) ni dépenses pour l’exercice en cours et ceux qui
sont antérieurs.
2. Lorsque les Termes de référence (TDR) du fonds d’affectation spéciale précisent une date d’achèvement, le gestionnaire du fonds d’affectation spéciale s’assure que toutes les activités sont terminées à cette date ou avant.
3. Pour confirmer que toutes les étapes de clôture nécessaires ont été effectuées et que tous les revenus et les dépenses ont été intégralement consignés dans Quantum, le gestionnaire du fonds d’affectation spéciale doit approuver la [Liste de contrôle de l’achèvement du fonds d’affectation spéciale](https://popp.undp.org/node/5066)**.**
4. Si un déficit subsiste au niveau du fonds d’affectation spéciale, les options suivantes doivent être envisagées :
5. Transférer les autres financements du programme (autre donateur) au fonds d’affectation spéciale si le donateur l’autorise ou y consent.
6. Transférer un financement extrabudgétaire au fonds d’affectation spéciale.
7. Si les déficits subsistent, engager les procédures visant à imputer sur le montant ciblé pour l’allocation des ressources de base (Target for Resource Assignment from the Core, TRAC) actuelles ou futures 1 et 2 (fonds 04000), sur le fonds de participation au cofinancement du pays (fonds 11888) ou soldes résiduels du projet de cofinancement par pays (fonds 11890) conformément aux directives approuvées.
8. Le Centre mondiale des services partagés (GSSC) doit être informée et invitée à clôturer tout contrat y afférent créé dans le module Contrats. Le gestionnaire du fonds d’affectation spéciale transmet la liste de contrôle de l’achèvement du fonds d’affectation spéciale dûment remplie aux Bureaux concernés qui devraient l’examiner, l’autoriser et le soumettre au Service de gestion du rendement et des rapports financiers du Bureau de gestion des ressources financières avec les documents justificatifs pertinents ainsi que les analyses pour i) rembourser ou transférer le solde du fonds d’affectation spéciale et pour la ii) clôture financière du fonds d’affectation spéciale dans Quantum.
9. L’accord de contribution conclu avec le donateur et les TDR du fonds d’affectation spéciale détermineront si les soldes non utilisés seront remboursés ou transférés. Se référer aux sections i) [Remboursement aux donateurs](https://popp.undp.org/node/11431) ou ii) [transferts lorsque les soldes imprévus ne sont pas restitués](https://popp.undp.org/node/11156)
10. Il incombe au Bureau de la gestion financière de changer l’état du fonds d’affectation spéciale dans Quantum en rendant les codes de fonds inactifs, après avoir obtenu l’approbation du gestionnaire du fonds d’affectation spéciale et après que les soldes du fonds ont été remboursés ou transférés.